



聯合國
糧食及
農業組織

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

CONSEIL

Cent quarante-neuvième session

Rome, 16-20 juin 2014

Suite donnée aux décisions adoptées par le Conseil à sa cent quarante-huitième session

Résumé

Le Programme de travail pluriannuel du Conseil prévoit que celui-ci examine l'état d'avancement de la mise en œuvre des décisions prises à sa précédente session.

Le tableau ci-après récapitule les décisions adoptées par le Conseil à sa cent quarante-huitième session (Rome, 2-6 décembre 2013) et précise i) le ou les paragraphe(s) pertinent(s) dans le rapport du Conseil ainsi que le rapport ou document de référence (indiqués entre parenthèses); et ii) l'état d'avancement de la mise en œuvre de chaque décision.

Suite que le Conseil est invité à donner

Le Conseil est invité à prendre note des informations communiquées dans le présent document.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. Louis Gagnon

Directeur de la Division de la Conférence, du Conseil et du protocole

Tél. +39 06570 53098

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org



mk307f

ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES NON ACHEVÉES DÉCOULANT DE LA CENT QUARANTE-HUITIÈME SESSION DU CONSEIL 2-6 DÉCEMBRE 2013	État d'avancement			OBSERVATIONS
	Activité achevée	En cours	Pas encore commencée	
Questions relatives au Programme, au budget, aux finances et à l'administration				
Ajustements au Programme de travail et budget 2014-2015 ----- Rapporteur: Boyd Haight				
1. Donner des informations en temps utile sur les gains d'efficience – d'un montant total de 2,7 millions d'USD – qui, sur le total des économies, avaient été prévus mais pas encore concrétisés (paragraphe 7, alinéa c).	X			On trouvera des informations sur ce point dans le document FC 154/9 et dans le rapport de la cent cinquante-quatrième session du Comité financier (CL 149/4).
2. Continuer de faire valoir, auprès de la Commission de la fonction publique internationale, qu'une plus grande vigilance est nécessaire concernant les augmentations des dépenses de personnel dans le régime commun (paragraphe 7, alinéa e).	X			On trouvera des informations sur ce point dans le document FC 154/11 et dans le rapport de la cent cinquante-quatrième session du Comité financier (CL 149/4).
3. Renforcer la coopération entre les organisations dont le siège est à Rome, en s'efforçant notamment d'harmoniser leurs systèmes et procédures financiers, administratifs et de gestion, en vue d'obtenir des gains d'efficience et de réaliser des économies (paragraphe 7, alinéa f).	X			On trouvera des informations sur ce point dans le document FC 154/9 et dans le rapport de la cent cinquante-quatrième session du Comité financier (CL 149/4).
4. Rétablir les Systèmes ingénieux du patrimoine agricole mondial (SIPAM) au rang des indicateurs relatifs à l'Objectif stratégique 2 (<i>Rendre l'agriculture, la foresterie et la pêche plus productives et plus durables</i>) figure dans le document PC 115/2 et dans le rapport de la cent-quinzième session du Comité du Programme (CL 149/5).	X			La référence aux SIPAM comme indicateurs relatifs à l' <u>Objectif stratégique 2 (Rendre l'agriculture, la foresterie et la pêche plus productives et plus durables)</u> figure dans le document PC 115/2 et dans le rapport de la cent-quinzième session du Comité du Programme (CL 149/5).
Rapport de la cent quatorzième session du Comité du Programme (11-15 novembre 2013) ----- Rapporteur de la deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN-2): Jomo Sundaram				

ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES NON ACHEVÉES DÉCOULANT DE LA CENT QUARANTE-HUITIÈME SESSION DU CONSEIL 2-6 DÉCEMBRE 2013		État d'avancement			OBSERVATIONS
		Activité achevée	En cours	Pas encore commencée	
5.	Poursuivre les travaux visant à forger une conception commune de la nutrition, en tenant dûment compte de l'importance de la communication et des partenariats à cet égard (paragraphe 10, alinéa c).		X		La préparation de la deuxième Conférence internationale sur la nutrition (FAO/OMS), y compris la réunion technique préparatoire qui s'est tenue à Rome en novembre 2013, est conduite en coopération avec huit organismes des Nations Unies et mobilise un large éventail de parties prenantes.
6.	Dans le cadre de la préparation de la deuxième Conférence internationale sur la nutrition, collaborer étroitement avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) pour élaborer une feuille de route qui permettrait de mettre en place à la fois un processus intergouvernemental et des consultations avec des organisations de la société civile et du secteur privé (paragraphe 11, alinéa a).		X		Comme cela a été demandé, une feuille de route a été élaborée pour mettre en place un processus intergouvernemental et des consultations sont menées avec des organisations de la société civile et du secteur privé.
7.	Le Président indépendant du Conseil doit faciliter le processus intergouvernemental (paragraphe 11, alinéa b).		X		Le Président indépendant du Conseil a convoqué une réunion informelle des présidents et vice-présidents le 16 janvier 2014 afin de lancer le processus et il a demandé à la FAO de communiquer le nom de candidats au groupe de travail mixte. Il a informé les Membres des préparatifs de la deuxième Conférence internationale sur la nutrition (réunion préparatoire le 17 février) et a organisé trois réunions informelles du volet romain du groupe de travail mixte les 3 mars, 19 mars et 10 avril 2014 afin de faciliter l'examen du projet de mandat du groupe et les négociations avec l'OMS concernant le document final et le cadre d'action.
Activités de la FAO dans le domaine de la protection sociale ----- Rapporteur: Robert Vos					
8.	Renforcer les compétences spécialisées internes dans le domaine de la protection sociale afin d'améliorer l'efficacité des activités qu'elle conduit pour atteindre les objectifs stratégiques et tirer parti des synergies que permettent ses capacités techniques et ses avantages comparatifs		X		Un groupe de travail interdépartemental sur la protection sociale, présidé conjointement par la Division de la protection sociale et par la Division de la nutrition, contribue activement aux préparatifs de la deuxième Conférence internationale sur la nutrition et à la conception et mise en œuvre des activités relatives à l' Objectif stratégique 3

	ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES NON ACHEVÉES DÉCOULANT DE LA CENT QUARANTE-HUITIÈME SESSION DU CONSEIL 2-6 DÉCEMBRE 2013	État d'avancement			OBSERVATIONS
		Activité achevée	En cours	Pas encore commencée	
	(paragraphe 15).				<p><i>(Réduire la pauvreté rurale).</i></p> <p>Une note conceptuelle, conforme aux politiques de développement agricole et rural, a été élaborée afin d'orienter l'action de la FAO dans le domaine de la protection sociale. Un cours de formation a été mis au point dans le but de renforcer les capacités du personnel (au Siège et dans les bureaux décentralisés) dans la conception de politiques et de programmes de protection sociale à l'appui de la sécurité alimentaire, de la nutrition et de la réduction de la pauvreté rurale. Cette formation est proposée en partenariat avec l'Institute of Development Studies (Royaume-Uni) et l'Economic Policy Research Institute (Afrique du Sud). Elle sera enrichie afin de renforcer les capacités de décideurs et d'autres parties prenantes des pays membres.</p>
9.	Instaurer, dans le domaine de la protection sociale, une collaboration efficace avec les Membres et les partenaires, notamment les autres organismes des Nations Unies (paragraphe 16).		X		<p>Le groupe de travail interdépartemental sur la protection sociale a permis d'amorcer une collaboration efficace avec les Membres et les partenaires, notamment avec les autres organismes des Nations Unies et des organisations de la société civile et du secteur privé. Il s'agissait de mieux cerner l'action que la FAO doit mener dans le domaine de la protection sociale et les liens avec la nutrition.</p> <p>En novembre 2013, la FAO et l'Organisation internationale du Travail (OIT) sont convenues d'un programme de travail conjoint dans le domaine de la protection sociale et d'un calendrier d'application, qui comprend des activités à mettre en œuvre au cours de l'exercice biennal 2014-2015. La FAO est aussi membre du Conseil de coopération interinstitutions pour la protection sociale, une instance de coordination interinstitutions composée de représentants d'organisations internationales et d'institutions bilatérales, dont le but est de renforcer au niveau mondial la coordination et les actions de plaidoyer en faveur de la protection sociale et de coordonner la coopération internationale dans les actions prises à l'initiative des</p>

ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES NON ACHEVÉES DÉCOULANT DE LA CENT QUARANTE-HUITIÈME SESSION DU CONSEIL 2-6 DÉCEMBRE 2013	État d'avancement			OBSERVATIONS
	Activité achevée	En cours	Pas encore commencée	
				pays. Dans ce cadre, la FAO participe activement à l'élaboration d'un instrument de diagnostic (CODI), qui servira à évaluer les politiques nationales de protection sociale. La FAO et la Fondation Ford collaborent en Afrique du Sud à un programme conjoint dont le but est d'aider les pays d'Afrique australe à renforcer les systèmes de protection sociale en faveur de la sécurité alimentaire et pour la réduction de la pauvreté rurale. Dans le cadre du programme <i>De la protection à la production</i> , la FAO mène avec l'UNICEF et la Banque mondiale une étude régionale des effets économiques et productifs des programmes de transferts monétaires dans sept pays d'Afrique subsaharienne. Un dialogue a récemment été noué avec la <i>Caisse nationale des allocations familiales</i> (CNAF), branche famille du système français de sécurité sociale, sur une collaboration en vue de l'élaboration de politiques à l'intention de pays francophones d'Afrique. Des initiatives ont été prises pour renforcer les partenariats avec le Programme alimentaire mondial (PAM) tant au Siège qu'au niveau des pays. Des mesures initiales ont aussi été prises en faveur de la Coopération Sud-Sud, l'accent étant mis au niveau intrarégional en Afrique. Enfin, dans le cadre d'initiatives régionales, un programme d'appui aux pays membres a démarré en Afrique de l'Ouest, dans la corne de l'Afrique, en Asie du Sud-Est et en Amérique centrale.
Comité de la sécurité alimentaire mondiale				
Rapport de la quarantième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (7-11 octobre 2013) ----- <i>Rapporteur: M. Kostas Stamoulis</i>				
10. Transmettre les amendements proposés à l'article XXXIII du Règlement général de l'Organisation pour les soumettre à l'approbation de la Conférence à sa trente-neuvième session,		X		Un projet de résolution sur une modification du paragraphe 7 de l'Article XXXIII du Règlement général de l'Organisation sera soumis à l'approbation de la Conférence à sa trente-neuvième session

ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES NON ACHEVÉES DÉCOULANT DE LA CENT QUARANTE-HUITIÈME SESSION DU CONSEIL 2-6 DÉCEMBRE 2013		État d'avancement			OBSERVATIONS
		Activité achevée	En cours	Pas encore commencée	
	juin 2015 (paragraphe 18, alinéa i).				(juin 2015).
11.	Examiner les modalités qui permettront au CSA d'apporter sa contribution au processus de prise de décision en ce qui concerne le Programme de développement pour l'après-2015 (paragraphe 18, alinéa j).		X		À la demande du Bureau, le Président du CSA s'est rendu à New York en février 2014 pour étudier les possibilités de synergies entre le CSA et le processus de prise de décision en ce qui concerne le Programme de développement pour l'après-2015. Le Bureau et le Groupe consultatif suivent avec attention la participation des organisations dont le siège est à Rome. La question du processus post-2015 est inscrite à l'ordre du jour de la prochaine session du CSA (octobre 2014).
12.	Veiller à ce que les documents soient disponibles dans toutes les langues de la FAO dans les délais impartis (paragraphe 18, alinéa l).		X		Le Secrétariat du CSA a fixé des échéances précises pour la présentation des documents et veillera à ce que les parties prenantes les respectent pour permettre leur traduction et leur distribution en temps voulu.
Questions constitutionnelles et juridiques					
Rapport de la quatre-vingt-dix-septième session du Comité des questions constitutionnelles et juridiques (21-23 octobre 2013)					
<i>Rapporteur: M. Antonio Tavares</i>					
13.	Engager un processus de reformulation des règles et des procédures régissant la participation des organisations non gouvernementales et des organisations de la société civile aux réunions de la FAO (paragraphe 20, alinéa f).		X		Le projet de règles et procédures régissant la participation de représentants d'organisations de la société civile et du secteur privé aux réunions de la FAO a été examiné par le <u>Comité des questions constitutionnelles et juridiques à sa quatre-vingt-dix-huitième session</u> et sera soumis à l'approbation du <u>Conseil à sa cent quarante-neuvième session</u> (voir le document CL 149/2). Les nouvelles règles seront soumises à l'approbation de la Conférence à sa trente-neuvième session (juin 2015), avant d'être ajoutées aux Textes fondamentaux de l'Organisation.

ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES NON ACHEVÉES DÉCOULANT DE LA CENT QUARANTE-HUITIÈME SESSION DU CONSEIL 2-6 DÉCEMBRE 2013		État d'avancement			OBSERVATIONS
		Activité achevée	En cours	Pas encore commencée	
					Des amendements mineurs au Règlement général de l'Organisation devront être adoptés en conséquence par la Conférence afin de tenir compte des nouvelles règles et procédures.
	Questions relatives à la gouvernance				
	Dispositions relatives à l'examen indépendant des réformes concernant la gouvernance ----- <i>Rapporteur: M. Louis Gagnon</i>				
14.	Aux fins de l'examen, le Président indépendant du Conseil convoquera des réunions informelles avec les présidents et vice-présidents des groupes régionaux (paragraphe 22).		X		Le Président indépendant du Conseil a organisé une réunion informelle avec les présidents et vice-présidents des groupes régionaux le 7 février 2014 pour présenter l'équipe chargée de l'examen, le programme de travail proposé et la méthode qui sera suivie. Une deuxième réunion a été organisée le 15 mai 2014 pour examiner le projet de document de travail en cours d'élaboration en vue de la cent quarante-neuvième session du Conseil.
	Questions diverses				
	Rapport de la première réunion de l'Assemblée plénière du Partenariat mondial sur les sols (Rome, 11-12 juin 2013) ----- <i>Rapporteur: Ronald Vargas</i>				
15.	Communiquer régulièrement au Comité de l'agriculture des rapports sur les incidences des principales décisions et recommandations formulées par les assemblées plénières du Partenariat mondial sur les sols (paragraphe 29).		X		La deuxième Assemblée plénière se tiendra du 22 au 24 juillet 2014 et le rapport de la réunion sera soumis, pour examen et suite à donner, au Comité de l'agriculture à sa vingt-quatrième session (septembre/octobre 2014).
	Rapport annuel du Programme alimentaire mondial à l'intention du Conseil économique et social et du Conseil de la FAO ----- <i>Rapporteur: M. Louis Gagnon</i>				

ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES NON ACHEVÉES DÉCOULANT DE LA CENT QUARANTE-HUITIÈME SESSION DU CONSEIL 2-6 DÉCEMBRE 2013	État d'avancement			OBSERVATIONS
	Activité achevée	En cours	Pas encore commencée	
16. Le Programme alimentaire mondial est prié d'insérer son rapport annuel sur la mise en œuvre de l'examen quadriennal dans son rapport sur la mise en œuvre de son plan stratégique et de présenter une analyse détaillée, fondée notamment sur des indicateurs communs aux fonds et programmes des Nations Unies qui soient pleinement alignés sur le cadre de suivi de la mise en œuvre de l'examen quadriennal, à son Conseil d'administration et au Conseil de la FAO, afin d'en assurer l'application intégrale (paragraphe 35).		X		Le Programme alimentaire mondial présentera son rapport annuel sur la mise en œuvre de l'examen quadriennal en même temps que celui sur son plan stratégique, et fera une analyse détaillée au Conseil de la FAO, à sa cent cinquantième session (décembre 2014), en vue d'une exécution intégrale de l'examen quadriennal.
Proposition relative à une consultation technique sur les faibles proportions de cultures génétiquement modifiées dans le commerce international des produits d'alimentation humaine et animale ----- <i>Rapporteur: Ren Wang</i>				
17. Organiser en 2014 une consultation technique sur les faibles proportions de cultures génétiquement modifiées dans le commerce international des produits d'alimentation humaine et animale.	X			La consultation technique s'est tenue au Siège de la FAO, les 20 et 21 mars 2014 (http://www.fao.org/food/food-safety-quality/a-z-index/biotechnology/lip/fr/).